

Initiatives ministérielles

Cette différence d'opinion, Marjorie Nichols l'a bien exprimé dans la rubrique que le *Citizen* d'Ottawa a reproduite le 27 novembre dernier alors qu'elle insistait sur le fait que sur les 1,4 milliard de dollars de crédits dont dispose la SRC au cours de la présente année financière, un milliard sont constitués de subventions directes provenant du Trésor fédéral. Pour bien situer cette réalité, disons que la SRC coûte cette année aux contribuables canadiens autant que la GRC qui a reçu 1,2 milliard de dollars. En fait, la Gendarmerie rapporte plus de recettes que la SRC, soit 526 millions dans le premier cas, et 439 millions dans le second cas. En principe, les 10,500 emplois de la SRC coûtent chacun 100 000 \$ aux contribuables canadiens. Si le gouvernement vendait la SRC, bon nombre de ces emplois passeraient au secteur privé. Tout le monde gagnerait à la privatisation de la SRC.

Marjorie Nichols d'ajouter: «Compte tenu de la nouvelle loi sur la radiodiffusion qui accorde au cabinet fédéral des pouvoirs étendus en matière de radiodiffusion, il est urgent d'intervenir. Pour l'amour de la démocratie au Canada, mieux vaut mettre la SRC à l'encan.»

Je ne pense pas que tous les Canadiens soient d'accord avec Marjorie Nichols, mais certains le sont. Il existe une différence d'opinion sur ce point, et c'est ce qui fait la démocratie. Nous sommes là pour examiner les différents points de vue. Marjorie Nichols défend un point de vue, et le député en défend un autre.

M. George S. Baker (Gander — Grand Falls): Monsieur le Président, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles sont les stations de radio et de télévision que la Société Radio-Canada compte fermer? Combien y aura-t-il d'employés qui seront mis à pied par la Société?

M. Redway: Monsieur le Président, je remercie le député de Terre-Neuve de sa question. Je n'ai malheureusement pas les chiffres sous la main. Il les a peut-être, mais je dois dire que ce n'est pas vraiment la SRC qui me préoccupe dans ce cas-ci, bien qu'un grand nombre de mes électeurs s'inquiètent de l'avenir de la Société. Évidemment, ils ne veulent pas qu'elle disparaisse, ce qui est tout à fait normal.

Comme le sait le député, la SRC a été créée à l'origine par le gouvernement conservateur du premier ministre R.B. Bennett, et elle a continué d'évoluer depuis ce temps-là. Elle continue de faire de l'excellent travail.

Ce qui me préoccupe au plus haut point, ce sont ses conséquences pour les propriétaires de condominiums. Le député en est parfaitement conscient, puisqu'il était ici lors de la dernière législature. Je suis sûr qu'il m'a écouté en retenant son souffle.

Il sait très bien aussi que je m'inquiète de l'impact que ce projet-ci aura sur ces mêmes propriétaires. Je suis certain qu'il appuie mes efforts et qu'il partage mon avis. S'il vient un jour à faire partie d'un gouvernement, je suis sûr qu'il prendra les mesures nécessaires pour protéger les propriétaires d'unités condominiales au même titre que les propriétaires de maisons unifamiliales.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai siégé, moi aussi, avec le ministre pendant la dernière législature. Je me souviens avec beaucoup de précision d'un grand nombre de ses interventions très éclairées et bien formulées.

Je me souviens aussi que Stan Graham et Jack Scowen, qui siégeaient à la Chambre, partageaient son opinion. Derrière les rideaux, nous avons eu beaucoup de conversations sur la façon dont nous pourrions amener la ministre des Communications, qui était à ce moment-là la députée de Kingston et les Îles, Flora MacDonald, à inclure cela dans le projet de loi.

Je signale au député que nous avons discuté des systèmes de télévision à antenne collective et des logements en copropriété à la Chambre lors du débat sur la motion n° 6, qui, comme vous le savez, monsieur le Président, a été rejetée par le gouvernement.

Je voudrais bien croire que nous pouvons compter sur la bonne volonté du gouvernement pour être certains qu'il n'y aura plus de problèmes en ce qui concerne les logements en copropriété, les maisons privées, les immeubles d'appartements et les hôtels.

Je veux signaler au ministre que, actuellement, même si nous avons le droit privé d'action dans ce projet de loi, ce dont je me réjouis, il y a dans ma propre circonscription, celle de Westmount, un très vaste complexe d'appartements et de logements en copropriété qui est situé dans le territoire du câblodistributeur CF Cable, mais qui n'utilise pas ses services.

On a demandé bien des fois à CF Cable de comparaître parce que cette entreprise enfreint la loi. Le système de télévision à antenne collective transmet les émissions des